

Me Sophie Lapierre
sophie.lapierre@clcw.ca

Sherbrooke, le 26 novembre 2013

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET
PAR LA POSTE

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Place Victoria, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Hydro-Québec c. Association des redistributeurs d'électricité du Québec (AREQ)
Numéro de dossier de la Régie de l'énergie : R-3854-2013
N/D : 70 13 1049

Chère consœur,

En réponse à la demande de la Régie du 22 novembre 2013 concernant les informations pertinentes à la préparation du calendrier d'audience, notre cliente l'AREQ vous informe comme suit :

1. Elle n'entend pas soulever de moyens préliminaires.
2. Elle requiert 45 minutes pour l'adoption de sa preuve écrite et la présentation des points importants de la preuve.
3. L'AREQ fera entendre Messieurs Pierre Fréchet et Daniel Richer dont les qualifications sont jointes en annexe; Monsieur Claude Bouchard sera également présent pour répondre au contre-interrogatoire si nécessaire.
4. L'AREQ prévoit contre-interroger le Panel 4 présenté par le Distributeur et requiert 45 minutes.
5. L'AREQ ne compte pas ajouter de commentaires sur les sujets sur lesquels le Distributeur ne prévoit pas présenter de témoins.

6. L'AREQ demande une heure pour son argumentation.
7. L'AREQ n'a pas d'autres informations utiles à la préparation du calendrier d'audience sauf qu'elle confirme qu'elle ne présentera pas de preuve d'expert.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS

SOPHIE LAPIERRE

SL/jb

p.j. *Qualifications des témoins*

c.c. Me Éric Fraser pour le Distributeur (par courriel)
À tous les intervenants (par courriel)